

n'y a que les gouvernements provinciaux qui, si elles le désirent, puissent modifier les lois pertinentes.

Si des modifications s'imposent, il incombera aux gouvernements provinciaux d'y veiller. J'aimerais faire remarquer que, à l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux tirent des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt sur le revenu des sociétés, de la taxe de vente, des droits de succession, des profits réalisés par les entreprises publiques ainsi que des droits prélevés sur les richesses naturelles au moyen de redevances ou autrement. En fait, les gouvernements provinciaux ont accès à pratiquement toutes les sources de revenu du gouvernement du Canada, à l'exception des droits de douanes. Le député aurait beaucoup de mal à nous convaincre que le gouvernement fédéral, qui accumule déjà des déficits budgétaires, devrait prendre l'initiative de mesures visant à mieux répartir les fonds entre les municipalités, surtout qu'il est lui-même de l'Alberta. On ne cesse de nous répéter que le gouvernement fédéral devrait avoir davantage le sens de l'économie. Pourtant, d'après le député, il nous incombe d'instaurer un système de péréquation pour les municipalités; il insinue donc que les provinces n'ont rien à voir là-dedans.

M. Alexander: Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit.

M. Anderson: Je ne pense pas que cette question doive être réglée à la Chambre. Après avoir suivi les conférences fédérale-provinciales, j'ai l'impression que les provinces n'apprécient pas beaucoup que le gouvernement fédéral essaie de leur dire comment elles devraient répartir leurs versements entre les municipalités. Tout comme moi, les autorités provinciales diraient au député que cette question relève d'elles et non pas du gouvernement fédéral.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), j'espérais que ce bref débat d'une heure serait l'occasion d'avoir une discussion sérieuse sur la question au lieu de voir quelqu'un sauter sur l'occasion pour faire les déclarations sectaires que nous venons d'entendre. Au lieu de donner la parole en premier lieu au député de Comox-Alberni (M. Anderson), Votre Honneur aurait peut-être mieux fait de la donner au député de Westmount (M. Johnston) qui est présent aujourd'hui, à cause de la déclaration qu'il a faite il y a quelques jours. Je remarque que le député de Comox-Alberni a quitté la Chambre après avoir fait son petit numéro de propagande. C'est tout à fait normal de la part des députés qui sont assis en face.

M. Alexander: De sa part, en tout cas.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): La motion à l'étude, et que j'appuie d'ailleurs, ne fait pas allusion à la répartition des fonds. Il y est question d'une refonte du régime fiscal. Si les députés comparent la motion qui nous a été présentée aujourd'hui à celle que le député de Westmount a essayé de nous présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, le jour de la Saint-Valentin, c'est-à-dire le 14 février, ils constateront qu'elles se ressemblent beaucoup.

● (1740)

Le député de Westmount a bien fait comprendre—même si nous le savions déjà—que les municipalités relèvent des provinces; dans sa motion, il proposait à la Chambre de demander aux gouvernements provinciaux d'inviter la Fédération canadienne des maires et des municipalités à participer à un

Recettes fiscales—Partage

processus donné, mais lequel? Le processus continu de la réforme constitutionnelle, en vue de prévoir dans la constitution des pouvoirs assurant aux municipalités les pouvoirs et l'argent dont elles ont besoin pour bien s'acquitter de leurs responsabilités et assurer aux Canadiens les services qu'ils en attendent. A mon avis, deux députés, l'un conservateur et l'autre libéral, ont fait œuvre utile à cet égard par leurs motions. Celle qui a été présentée l'autre jour n'a pas été acceptée, quelqu'un s'y étant opposé.

M. Alexander: Un libéral.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Sans doute le gouvernement va-t-il chercher à étouffer la motion à l'étude aujourd'hui, mais il ne s'agit pas de la question spéculative, celle d'une province riche qui partage des fonds qu'elle possède à la banque, dont le député de Comox-Alberni a parlé. C'est plutôt celle de notre fiscalité et de la répartition des pouvoirs entre les trois niveaux de gouvernement.

Le dernier député à prendre la parole a beaucoup parlé de ce que les provinces donnent aux municipalités. Les provinces ne sauraient donner ce qu'elles n'ont pas. Le député de Comox-Alberni a beau dire que le gouvernement fédéral a cédé aux provinces toutes sortes de privilèges fiscaux, les provinces voient sûrement les choses autrement. Je le répète, je pense que nous aurions pu consacrer utilement cette heure à une discussion sérieuse sur le sujet de deux excellentes motions, celle-ci et celle que le député de Westmount a tenté de proposer le mercredi 14 février dernier.

J'appuie cette motion, et je conserve malgré tout l'espoir qu'elle sera renvoyée à un comité ou que l'objet en sera renvoyé à un comité. Tout peut arriver—qui sait?—la semaine des quatre jeudis, c'est peut-être cette semaine.

La seule chose qu'il me reste à dire avant de laisser la parole à quelqu'un d'autre, c'est que l'une des raisons pour lesquelles les membres de notre groupe réclament une réforme de notre régime fiscal dans la mesure où il touche les municipalités, c'est que nous croyons au principe de l'imposition en fonction de la capacité de payer. L'impôt foncier ne respecte pas ce principe, et il n'est ni correct, ni moderne, ni humain de forcer nos villes et nos municipalités à compter sur un régime fiscal aussi injuste pour financer une grande partie des services qu'elles doivent fournir. Nous devrions instaurer un tel régime fiscal fondé sur la capacité de payer dans les champs de compétence fédérale, dans ceux de compétence provinciale et dans tous les cas où la constitution nous le permet. J'estime que nous devrions nous orienter dans cette direction, et je vous rappelle en terminant que j'appuie la motion qui nous est proposée aujourd'hui, au même titre que j'ai appuyé la motion que mon collègue d'en face nous a proposée le 14 février.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais très brièvement apporter ma contribution à l'occasion du débat sur cette motion présentée par l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), motion qui est d'une brûlante actualité. J'aimerais donc féliciter le député d'avoir soulevé cette question.

Fréquemment dans ma vie publique j'ai été mêlé de très près aux affaires municipales. Le contenu de la motion est donc de nature à m'inciter à revenir un peu sur ces années vécues dans le domaine des affaires municipales et d'être d'accord en principe sur cette motion.